

vapeur de mercure encore présentes sur la commune afin de contribuer à la baisse de la facture énergétique.

Elle précise les endroits concernés et le type de lanterne.

Le montant du devis s'élève à 55 087.14 € HT soit 66 104.57 € TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De solliciter une subvention de l'Etat, à son taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2^{ième} phase, pour l'aider à financer le remplacement des lanternes tel que inscrit au budget 2016 à l'opération 85 selon les capacités de financement pour un montant estimé à 55 087.14 € HT soit 66 104.57 € TTC

Le conseil municipal sollicite également l'autorisation d'anticiper le commencement des travaux.

La séance est levée à 22h00